



Informations communales

Vice-maire

Le Conseil municipal a nommé M. Pierre Mosimann du Fuet en qualité de vice-maire pour l'année 2019.

Permis de construire délivrés

Durant le deuxième semestre 2018, les permis de construire suivants ont été délivrés par la commune :

- Schüpbach Catherine et Laurent : construction d'un garage, parcelle no 17 au lieu-dit Clos du Verger 5 à Saicourt.
- Lebet Sandra et Yves : aménagement d'une pièce supplémentaire, parcelle no 73 au lieu-dit Route de la Scierie 18 à Saicourt.
- Paroz Thérèse et Wilfred : aménagement d'un appartement de 2 pièces, parcelle no 73 au lieu-dit Route de la Scierie 22 à Saicourt.
- Infantino Ursula et Francesco : remplacement de la couverture du toit, parcelle no 83 au lieu-dit Route de la Scierie 37c à Saicourt.
- Liechti Pierre-André : changement d'affectation des locaux, pose d'un canal de cheminée et pose d'une barrière, parcelle no 909 au lieu-dit Route des Genevez 2 à Bellelay.
- Bandelier Melinda et Sébastien : construction d'une pergola, parcelle no 147 au lieu-dit Impasse de la Forge 3 au Fuet.
- Berberat Irène et Jean-Paul : agrandissement et fermeture du balcon, parcelle no 829 au lieu-dit Chemin des Moines 25 à Bellelay.

Durant la même période, la Préfecture du Jura bernois a délivré le permis de construire suivant :

- Hôpital du Jura bernois : installation d'une citerne à gaz, parcelle no 750 au lieu-dit L'Abbaye 2m à Bellelay.

Ordonnance sur le statut du personnel

Lors de sa séance du 2 juillet 2018, le Conseil municipal a modifié l'article 20 de l'ordonnance sur le statut du personnel. L'ordonnance ainsi modifiée est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. La modification peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Un recours écrit peut être déposé dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Fuet, le 9 janvier 2019
Conseil municipal